

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

OBJET : SPECTACLE DES VŒUX À LA POPULATION

Madame MATIAS expose que, dans le cadre du programme des animations organisées par la ville de Fumel, un spectacle de divertissement sera proposé gratuitement aux Fumélois au Centre Culturel, le **dimanche 11 janvier 2026**, à l'occasion des vœux de la nouvelle année adressés à la population.

Délibération n°86DL2025
Séance du Conseil Municipal du
18 décembre 2025

Lors du Conseil Municipal du **2 octobre 2025**, elle a proposé à ce titre d'engager la troupe du **CABARET LE ROBINSON** pour assurer le spectacle « **Les demoiselles** ».

Par délibération en date du **2 octobre 2025**, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de vente de spectacle entre la commune de Fumel et la SARL LE ROBINSON.

En complément de cette délibération, elle précise que le spectacle nécessite le recours à un prestataire complémentaire pour assurer la partie technique pour un montant total de 1.500,00 euros, charges sociales (GUSO) et frais de déplacement compris.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

- 1. approuve le recours à un prestataire complémentaire pour assurer la partie technique pour un montant total de 1.500,00 euros, charges sociales (GUSO) et frais de déplacement compris ;**
- 2. rappelle que les crédits correspondants sont ouverts au budget de la commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **18 décembre 2025**

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétariat de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).